



## Plan Local d'Urbanisme

### Liste des emplacements réservés



### PIECE N° 6

le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19  
Décembre 2018,

la modification simplifiée N° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du  
XXX 2025



► Emplacements réservés pour la voirie et les cheminements (L151-41 1° du Code de l'Urbanisme)

N°	Désignation	Largeur de plate-forme ou emprise estimée	Parcelles concernées	Bénéficiaire
V1	Elargissement de la route de Brignais au niveau du n°1, et de la rue de Verdun (RD 25), entre la Montée du Perron et la nouvelle voie de desserte locale et délestage (V2)	6 m	AB 189, 190, 192, 403, 404	Commune
V2	Création d'une voie modes doux ("vélo-route") pouvant à terme servir de desserte locale et délestage du centre-bourg entre la future liaison Rue du Perron - rue de l'abbé Deflotrière et la ZA d'Arbora	19 m	AE 80, 81, 82, 83, 86, 88, 159, 162, 164, 165, 166, 176, 177, 178, 181, 182, 183, 184, 190, 352, 353, 354, 355  AH 284  AI 4, 5, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 170, 188, 258, 259, 270, 271, 272, 273, 285, 286, 287, 460	Commune
V3	Création d'une voie modes doux ("vélo-route") et de desserte locale entre la future liaison Rue du Perron - rue de l'abbé Deflotrière (entrée Nord du bourg) et la rue de Verdun	Emprise d'environ 15 m de largeur, permettant un double sens automobile et cyclable, un double cheminement piéton sécurisé, et l'aménagement de stationnements latéraux et/ou d'espaces verts	AB 262, 263, 264, 269, 317, 372, 583, 916 ; AC 188 ; AI 259	Commune
V4	Elargissement de la rue de Verdun et aménagement du carrefour entre la future voie de desserte locale du Nord du bourg, la Montée des Littes et la rue de Verdun	40 m <sup>2</sup>	AB 195	Commune
V5	Elargissement du Chemin de la Combe	7 m	AC 352	Commune
V6	VC 403 : élargissement entre le calvaire de Prasseytout et la Souchère	7 m	AK 33, 34, 165 AL 54, 76, 77, 78, 82, 85, 308	Commune
V7	Elargissement de la liaison entre le chemin du Facteur et le groupe scolaire St Julien	2,50 m	AC 188, 363, 470	Commune
V8	Emprise pour l'aménagement du carrefour chemin du Loup RD 25	3200 m <sup>2</sup>	AI 157, 400, 401, 402, 403	Département
V 9	Création d'un cheminement piéton dans le prolongement de la rue Deflotrière jusqu'au chemin du Facteur	Emprise 2 m	AB 271 ; AC 188	Commune
V10	Aménagement d'une voie reliant l'allée des Nectavignes à la rue du Moulin à Vent	Une emprise de 10 m de largeur sur environ 140 m de longueur, soit environ 1400 m <sup>2</sup>	AD 423, 424	Commune

N°	Désignation	Largeur de plate-forme ou emprise estimée	Parcelles concernées	Bénéficiaire
<b>V11</b>	Voie de liaison entre la rue de l'abbé Deflotrière et la nouvelle voie de desserte locale et "vélo-route" du Nord du bourg	10 m	AC 188	Commune
<b>V12</b>	Bouclage entre la rue du Perron et la nouvelle voie de desserte locale et "vélo-route" du Nord du bourg	10 m	AC 188, AI 259, 265	Commune
<b>V13</b>	Cheminement modes doux entre la rue du Perron et la nouvelle voie de desserte/"vélo-route" au Nord du bourg, au niveau de l'ancienne gare	2 m	AB 263p, 353p	Commune
<b>V14</b>	Sécurisation de la route de Brignais en entrée Sud-Est et aménagement d'un cheminement piéton	3 m	AB 306, 716, 772	Commune
<b>V15</b>	Aménagement d'un cheminement piéton reliant l'église au parking des Terreaux	Une bande de 2 m (AB 474) à 4,5 m (AB173) de largeur	AB 173, 474	Commune
<b>V16</b>	Elargissement du chemin de Prasseytout	44 m <sup>2</sup>	AL 36	Commune
<b>V17</b>	Elargissement du chemin de la Croix Blanche	1075 m <sup>2</sup>	AM 79	Commune
<b>V18</b>	Elargissement de la route de Marjon pour aménager un cheminement piéton	3 m	AL 66, 70, 71, 74, 76, 357, 358	Commune
<b>V19</b>	Aménagement du carrefour RD 25-RD30 via la démolition du bâti existant	79 m <sup>2</sup>	AB 117	Commune
<b>V20</b>	Aménagement d'un cheminement piéton entre la place du 11 novembre 1918 et la rue du 8 mai 1945	2 m	AB 119, 120, 465	Commune
<b>V21</b>	Aménagement d'un parking rue du Perron	220 m <sup>2</sup> (une bande de 5 m de largeur sur 45 m de longueur)	AI 282	Commune
<b>V22</b>	Aménagement du carrefour - Elargissement	470 m <sup>2</sup>	AI 47	Commune
<b>V23</b>	Aménagement d'un parking le long de la Montée du Perron	Deux bandes de 5 m de largeur et 12,50 m et 10 m de longueur de part et d'autre de l'entrée de la parcelle	AB 318	Commune
<b>V24</b>	Elargissement de la rue de l'abbé Deflotrière au droit de l'école St Julien	Elargissement d'une largeur de 3,60 m sur environ 30 m de longueur (pour porter l'emprise de voirie à 7m de largeur)	AB 271	Commune

N°	Désignation	Largeur de plate-forme ou emprise estimée	Parcelles concernées	Bénéficiaire
V25	Aménagement du carrefour de la Montée des Roches et de la rue des Roches (RD 30)	Env. 100 m <sup>2</sup>	AB 227	Commune
V27	Elargissement de la Rue de Verdun (RD 25) entre la Rue du Perron et le projet de cheminement piéton de l'ancienne gare (V13)	Une emprise de voirie de 12 m de largeur	AB 289, 582	Commune
V28	Cheminement piéton reliant la rue des Terreaux au square des anciens combattants d'Algérie via le tènement des anciens services techniques	Une bande de 3 m de largeur sur 100 m de longueur environ, soit 300 m <sup>2</sup> environ	AB 327p, 404p	Commune
V29	Emprise pour l'aménagement du carrefour RD 30 /Chemin du Violon / chemin des Pierres Blanches	805 m <sup>2</sup>	AK 288	Département
V30	Elargissement du chemin du Loup	Emprise totale de voirie de 14 m répartie sur les communes de Soucieu-en-Jarrest et Orliénas (environ 7 m de part et d'autre de l'axe de la voie séparant les deux communes)	AK 81, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 91, 95, 96, 98, 102, 103, 118, 275, 290, 291, 292, 733, 735, 770  AI 158, 160, 161, 162, 168, 169, 274, 275, 276,	Commune
V31	Elargissement du Chemin de la Moinière	Emprise de voirie de 7m	AC 9, 10, 47	Commune
V34	Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé en bordure de la rue des Roches	Emprise disponible entre la voirie et les limites bâties (environ 1,2-1,8 m de largeur)	AB 248p, 424p, 796p	Commune
V35	Cheminement piéton reliant la rue de l'abbé Deflotrière à la rue des Roches	Une emprise piétonne de 2 m de largeur sur environ 80 m de longueur	AB 245, 332, 333	Commune
V36	Aménagement d'une liaison piétonne entre le chemin des Fournettes et la rue du Général de Gaulle	Un cheminement piéton de 3 m de largeur à travers l'ilot dans le prolongement de la voie de desserte du lotissement des Fournettes	AB 336p, 365	Commune
V37	Aménagement d'un pan coupé pour sécuriser le carrefour rue Antoine Traive / grande ruelle à Verchery	Une emprise de 4,5 m <sup>2</sup> à l'angle des deux voies (triangle de 3 m de côtés)	A 430	Commune

► **Emplacements réservés pour les équipements et espaces publics (L151-41 2° du Code de l'Urbanisme)**

N°	Désignation	Largeur de plate-forme ou emprise estimée	Parcelles concernées	Bénéficiaire
<b>R2</b>	Bassin de rétention d'eaux pluviales du Perron Nord	7422 m <sup>2</sup>	AI 258	Commune
<b>R3</b>	Bassin de rétention d'eaux pluviales - L'Anglancier	1721 m <sup>2</sup>	AK 628	Commune
<b>R4</b>	Réservoir d'eau potable	1300 m <sup>2</sup> environ	AN 122	Commune

► **Emplacements réservés pour les logements sociaux (L151-41 4° du Code de l'Urbanisme)**

N°	Localisation	Références cadastrales	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
<b>S1</b>	Montée de Verdun	AB n°189, 190, 327, 403, 404	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, <b>dont 50 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable</b>	2720 m <sup>2</sup> environ	Commune
<b>S2</b>	Château Brun (Place de la Flette, route de Mornant)	AB n°67, 68, 69	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, <b>dont 50 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable</b>	4100 m <sup>2</sup> environ	Commune
<b>S3</b>	La Cumine	AB n°678 ; 681; 682; 683, 234; 236; 425; 426, 427	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, <b>dont 50 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement abordable</b>	12 250 m <sup>2</sup> environ	Commune

► **Emplacements réservés pour les logements sociaux (L151-41 4° du Code de l'Urbanisme) ... suite**

N°	Localisation	Références cadastrales	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
S4	Les Littes Sud	AB n°583	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont <b>50 %</b> de la surface de plancher sera dévolue à du <b>logement abordable</b> .	1.760 m <sup>2</sup>	Commune
S5	Les Littes Nord	Pour partie parcelles AB n° 889, 268, 264, 263 et 918 et parcelles AB n° 269, 317, 372 et 377	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont <b>50 %</b> de la surface de plancher sera dévolue à du <b>logement abordable dont au moins 20% en accession sociale</b> .	11.070 m <sup>2</sup>	Commune
S6	Bel Air-La Combe	AC n° 352	Emplacement pour la réalisation d'une opération de logements, dont <b>50 %</b> de la surface de plancher sera dévolue à du <b>logement abordable dont au moins 20% en accession sociale</b> .	8.659 m <sup>2</sup>	Commune